



## ARRETE DU MAIRE N° AG/AR-2024-264

### PORTANT ACTIVATION DU PCS

**Le Maire de CLERMONT L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L 2212-2, L 2212-4, concernant les pouvoirs de la police du Maire, ainsi que l'article L 1424-8 relatif aux réserves communales de sécurité civile,

**VU** les articles L724-1 et suivants du code de la sécurité intérieure relatif à la RCSC,

**VU** les articles L731-3, L742-1 et suivants, R731-1 et suivants du code de la sécurité intérieure,

**VU** le Plan communal de sauvegarde de la commune entré en application par arrêté Municipal en date du 25 mai 2022,

**VU** le caractère exceptionnel des précipitations violentes annoncées sur le territoire,

**VU** les messages d'alerte de la Préfecture du 17 octobre 2024 par mail et par SMS à 10h47 ;

**VU** le placement du département de l'Hérault en vigilance orange orage, à compter du 17 octobre 2024 à 14h et le maintien en vigilance jaune pluie-inondation, vigilance jaune crue, vigilance jaune vagues submersion, avec impacts significatifs sur le territoire,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Plan Communal de Sauvegarde sera mis en application à compter du jeudi 17 octobre 2024 12h00.

**Article 2 :**

Conformément au PCS, le plan d'intervention gradué de niveau 1 « Vigilance » est activé.

**Article 3 :**

Les cellules « commandement de crise », « évaluation/logistique », « accueil/secrétariat », « sécurité/alerte » sont informées.

**Article 4 :**

Copie du présent arrêté est communiquée en Préfecture.

A Clermont l'Hérault, le 17 octobre 2024.

Le Maire,



Gérard BESSIERE